

CONDITIONS de SEJOUR & RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

Les familles d'accueil/l'hébergement :

Nous apportons le plus grand soin dans le choix de nos familles, sélectionnées selon des critères de moralité, d'hygiène, de confort matériel et de chaleur de l'accueil. Celles qui ne respecteraient pas leurs engagements seraient systématiquement rayées de nos listes.

L'hébergement s'effectue à raison de 2 à 3 élèves par famille, voire 4 à 5 aux périodes les plus fréquentées et/ou dans certaines villes ou villages. A certaines périodes et dans certaines villes, il se peut que les familles reçoivent aux mêmes dates des étudiants étrangers (hors français).

Par expérience, nous savons que des changements peuvent intervenir jusqu'à la dernière minute. C'est la raison pour laquelle nous faisons parvenir dans les 8 jours précédant le départ le nom des familles (ainsi que leur numéro de téléphone ou leur adresse). La liste des familles peut subir des modifications le jour de l'arrivée, les élèves appellent alors leurs parents dès le premier soir afin de leur communiquer le numéro de téléphone de la nouvelle famille d'accueil.

Nous vous informons également que les professeurs peuvent transmettre lors de l'envoi du nombre d'élèves, filles/garçons, des desiderata en matière de groupes. Nos correspondants essaieront de les respecter dans la mesure du possible mais ne peuvent s'engager (disponibilité des familles, nombre de groupes présents, problèmes de santé de certains élèves...).

Des problèmes de compréhension de la langue peuvent parfois entraîner des malentendus. Dès qu'un problème survient, les élèves ne doivent pas hésiter à contacter leur professeur qui en fera également part au chef de centre voire à Vivalangues. Si nécessaire, le professeur se rendra dans les familles concernées en compagnie du responsable local pour vérifier les dires des élèves ce qui a l'avantage d'éclaircir toute situation et de faire cesser toute polémique qui pourrait être engendrée au retour. Il suffit parfois de discuter avec les familles hôtes pour régler le problème. En dernier recours, un changement de famille peut être envisagé.

Par ailleurs, il est impératif de prendre une seule douche par jour. Par mesure d'économie, certaines familles coupent l'eau chaude dans la journée. Si un élève constate qu'il n'y a pas d'eau chaude, nous lui conseillons de demander de rebrancher le chauffe-eau.

Sorties/discipline :

Le départ pour les excursions est prévu chaque matin à 9 h, sauf accord préalable avec l'organisateur local. Le retour dans les familles se fait entre 19 et 20 h.

En aucun cas, les élèves ne peuvent sortir après le repas du soir sauf s'ils sont accompagnés par un membre de la famille. En cas de non respect de cette consigne, les parents ou tuteurs légaux restent totalement responsables de leurs enfants pour les dommages que ces derniers pourraient causer ou dont ils pourraient être victimes.

Les familles accueillent les élèves le 1er jour au point de rendez-vous et les accompagnent le 1er matin et le dernier jour. A partir du second jour au soir, les élèves effectuent le trajet entre le domicile et le point de rencontre en compagnie des camarades avec lesquels ils sont hébergés. Il est possible de mettre en place un accompagnement journalier matin et soir par les familles avec supplément (nous consulter).

Si les familles qui accueillent les élèves ont des engagements à fournir au niveau de la qualité de l'habitat, les élèves ont aussi l'obligation de respect. Les familles ne sont pas des hôtels, elles ont une vie privée incompatible par exemple avec des sorties tardives ou nocturnes. Le but de l'hébergement en famille est de permettre aux élèves d'entrer en contact avec la population du pays d'accueil, d'apprendre leurs coutumes et non de faire plus ample connaissance avec les boîtes de nuit, cafés ou pubs... Les abus dans ce domaine ne sont pas tolérés.

Une sortie exceptionnelle peut être organisée par les professeurs sous leur responsabilité si la législation concernant le transport d'enfants est respectée. Cette sortie ne peut se prolonger au delà de 1 h du matin et la date doit être fixée avant le départ. Passé cette heure, la famille espagnole est en droit de ne pas ouvrir sa porte. En outre, l'autocar ne peut être utilisé pour cette sortie (sauf accord préalable). La législation en vigueur étant catégorique (temps de repos du conducteur et amplitude journalière). Il appartient donc au groupe de rentrer par ses propres moyens. Les éventuels frais de taxi seront pris en charge par Vivalangues sous certaines conditions (nous consulter).

Par ailleurs, les élèves rentrant dans leur famille en état d'ébriété ne sont pas acceptés mais laissés à la charge du professeur qui les loge en hôtel aux frais des parents. Ce supplément doit être réglé directement à l'hôtel avant le départ du groupe par le professeur responsable. De plus, tout élève en possession d'alcool ou de drogue est rapatrié aux frais des parents.

Les élèves doivent se considérer à l'étranger comme de véritables ambassadeurs de la France. En aucun cas, ils ne doivent avoir envers les familles ou la population en général une attitude provocatrice, arrogante et grossière.

Dégâts, vols, dégradations :

Les élèves doivent respecter le patrimoine mobilier des familles (lit, matelas, couverture...). Il est interdit de fumer dans les chambres. Tout dégât dénoncé par les familles devra être constaté par le professeur qui établira un rapport signé par toutes les parties, en présence de l'organisateur local.

Les vols dans les magasins ou dans les familles sont sévèrement punis. Les victimes n'hésitent pas à faire intervenir la police et tout élève pris en flagrant délit de vol sera rapatrié aux frais des parents, voire retenu dans le pays et traduit devant la juridiction pénale. Les élèves se rendant coupables de vols, dégradations volontaires, actes de vandalisme, au cours du voyage ou sur le lieu d'hébergement restent pour ces frais sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux, qui sont directement mis en cause dans l'indemnisation des victimes ou le remboursement des frais engagés en réparation du préjudice subi. Notre assurance ne couvre en aucun cas les conséquences de ces actes délictueux, nous demandons aux parents le paiement immédiat des frais occasionnés sur présentation des factures.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des parents sur le fait que les objets personnels des participants sont en tout lieu et en tout temps sous la responsabilité de leur propriétaire. Nous déconseillons vivement d'emporter des bijoux, vêtements ou autres objets de valeur tels que console de jeux, téléphone portable de type Iphone ou lecteur MP4 de type Ipod. Vivalangues décline toute responsabilité en cas de perte de ce genre d'objets.

Cas particuliers :

La fiche individuelle d'inscription remise par le professeur à chaque élève, permet de signaler les régimes alimentaires (religion, maladie...), les handicaps quels qu'ils soient et les intolérances ou allergies graves. Nous traitons avec la plus grande attention tout cas pas particulier signalé, cependant, compte tenu des risques réels qui peuvent porter atteinte à la santé du participant, les élèves allergiques au gluten et à l'arachide ne seront acceptés qu'après accord de la structure d'accueil et selon un protocole précis.

Nous devons également être avertis de la participation au voyage d'enfants énurétiques.

Faute d'avoir reçu les fiches, Vivalangues ou ses correspondants ne pourraient être tenus responsables des problèmes éventuels engendrés par ce manque d'informations.

Les problèmes médicaux mineurs ne sont pas transmis au correspondant, aussi demandons-nous au professeur de signaler ces particularités le jour de l'arrivée.

Merci de prendre connaissance des informations complémentaires figurant sur la fiche individuelle d'inscription.

Le transport :

Les élèves se doivent de :

- > respecter le matériel,
- > garder l'autocar propre,
- > ne pas fumer, ne pas boire, ni manger dans l'autocar,
- > rester courtois avec le ou les conducteurs.

Les bagages restent en tout temps et en tout lieu sous la responsabilité des passagers. Il est demandé de ne laisser aucun objet de valeur dans le car (papiers d'identité, portable, appareil photo, lecteur CD, MP3...). Lorsqu'ils ne se trouvent pas en soute, les bagages à main embarqués à l'intérieur de l'autocar ne sont pas couverts par l'assurance même en cas d'infraction. En aucune manière, le conducteur, sa compagnie ou Vivalangues ne peuvent être tenus pour responsables en cas de vol, leur responsabilité se limite aux bagages se trouvant dans les coffres de l'autocar.

Bagages :

- > nous vous conseillons un grand sac de voyage ou une valise portant l'affichette Vivalangues avec les coordonnées de l'élève en France. Ce bagage restera dans la soute durant tout le voyage.
- > un petit sac pour les paniers repas. Ce même sac sera également nécessaire pour les paniers repas pendant le séjour
- > un sac banane pour les papiers d'identité, l'argent...
- > un vêtement chaud et de pluie en cas de mauvais temps, des chaussures de marche
- > un pyjama chaud, les Espagnols chauffent très peu leur intérieur
- > un nécessaire de toilette complet comprenant gants et serviettes

Papiers d'identité :

- > une carte nationale d'identité indispensable (attention, le délai d'obtention est de 4 à 6 semaines)

ou

- > un passeport individuel en cours de validité pour les ressortissants de la CEE. Pour toute autre nationalité, il y a lieu de consulter le consulat ou l'ambassade les plus proches de chez vous.
- > la Carte Européenne d'Assurance Maladie, valable un an, elle permet d'accéder aux soins qui pourraient s'avérer nécessaires durant le séjour. Elle est individuelle, chaque personne doit avoir la sienne. Elle est nécessaire pour tous les pays de l'Europe excepté la Grande-Bretagne. Elle est délivrée, sur demande, au plus tard 15 jours avant le départ, par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Aucun remboursement n'est possible en cas d'annulation pour tout problème de papiers d'identité

Téléphone :

Pour appeler en Espagne depuis la France, composez le 00-34 suivi de l'indicatif de la ville correspondante :

Barcelone : 93 Cordoue : 957 Grenade : 958 Madrid : 91 Salamanque : 923
Santander : 942 Ségovie : 921 Séville : 954 ou 955 Tolède : 925 Valence : 96

Pour appeler en France depuis l'Espagne, composez le 00-33 suivi des 9 chiffres du numéro du correspondant (ne pas composer le 0 de l'indicatif régional).

A tous, merci de votre compréhension !

VIVALANGUES www.vivalangues.fr – voyagesscolaires@vivalangues.fr

Association Loi 1901 n°W595009847 – Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours IM059100010 (Acfesels)
Agrément Jeunesse & - Sports n°59JEP1815 - SIRET 395 244916 00023 - APE 7911 Z - Garantie financière : APST Paris
N°TVA Intracommunautaire FR673 952 449 16 - Responsabilité Civile Professionnelle : HISCOX HA RCP0223544 –
MAIF-Ima n°3472766H - Membre de l'UNOSEL